

Laurent de La Hyre (1606–1656), *Le Jugement de Salomon*, vers 1630, huile sur toile, 106 x 89 cm.



Cette œuvre représente un épisode célèbre de l'Ancien Testament, relaté dans le Premier Livre des Rois, au cours duquel le roi Salomon est chargé de trancher un différend opposant deux femmes se disputant la maternité d'un enfant. Afin de révéler la véritable mère, Salomon ordonne que l'enfant soit partagé en deux, provoquant une réaction immédiate et décisive : la vraie mère préfère renoncer à son fils plutôt que de le voir mourir. Laurent de La Hyre choisit de représenter le moment de tension maximale, lorsque la sentence semble sur le point d'être exécutée, mais où la vérité morale est déjà en train d'émerger.

La scène est dominée par la figure de l'enfant vivant, tenu tête en bas par un soldat armé d'une épée. Placé au centre de la composition, le nourrisson apparaît dans une posture de totale vulnérabilité, accentuée par l'inversion de son corps et par la proximité immédiate de l'arme. De La Hyre suggère ici la violence sans jamais la montrer explicitement : l'épée est levée, mais l'acte n'est pas accompli. Cette suspension de l'action permet de concentrer l'attention du spectateur sur les réactions des personnages, plutôt que sur un éventuel déchaînement de brutalité.

Au premier plan, un second nourrisson est visible, allongé sur le sol, à la carnation grisâtre et au corps inerte. Il s'agit de l'enfant mort mentionné dans le récit biblique, dont le décès est à l'origine du conflit entre les deux femmes. En représentant simultanément l'enfant vivant et l'enfant mort, Laurent de La Hyre condense l'ensemble du récit en une seule image. Ce procédé narratif, fréquent dans la peinture du XVII^e siècle, permet de rappeler la tragédie passée tout en soulignant l'enjeu vital du jugement en cours.

Les deux femmes sont différencierées par leurs attitudes corporelles. La véritable mère, placée à gauche, se précipite vers l'enfant vivant dans un geste de supplication. Son corps penché, ses bras tendus et l'expression de son visage traduisent l'amour maternel et le renoncement. À l'inverse, l'autre femme apparaît plus en retrait, dans une posture plus rigide et plus froide, suggérant son absence d'attachement véritable. Cette opposition visuelle suffit à révéler la vérité sans recours à une expression excessive des sentiments.

À droite de la composition, le roi Salomon est assis sur un trône surélevé, sous un dais pourpre, symbole de son autorité et de sa fonction judiciaire. Son bras tendu indique l'ordre donné, mais son visage demeure calme et maîtrisé. Contrairement aux autres figures, Salomon ne se laisse pas emporter par l'émotion : il observe et juge. Il incarne ainsi la raison souveraine et la sagesse, valeurs centrales du récit biblique et idéaux politiques du classicisme français.

Au pied du trône apparaît un jeune personnage, souvent interprété comme un page ou un jeune serviteur royal. Son attitude discrète et son rôle secondaire contrastent avec la tension dramatique de la scène principale. Cette figure n'intervient pas dans l'action, mais participe à l'équilibre de la composition et rappelle l'ordre hiérarchique de la cour. Par sa présence silencieuse, il renforce la solennité du pouvoir royal et souligne la stabilité de l'institution judiciaire incarnée par Salomon.

L'ensemble de la scène se déploie dans un cadre architectural monumental, inspiré de l'Antiquité, qui confère à l'épisode biblique une dimension intemporelle et universelle. La lumière est claire et homogène, les couleurs sont harmonisées, et le dessin précis prime sur les effets picturaux. Datée vers 1630, cette œuvre témoigne de l'influence du classicisme naissant, notamment de Nicolas Poussin, tout en conservant une forte intensité dramatique. *Le Jugement de Salomon* apparaît ainsi comme une réflexion sur la justice, fondée non sur la force, mais sur l'intelligence et la compréhension des passions humaines.